

Table des matières

Préface	5
----------------------	---

PARTIE 1 **Présentation générale**

Chapitre 1 **Cadre légal**

Question 1

Quelles sont les normes légales en matière d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse ?	11
1. Quelles sont les normes internationales ?.....	11
1.1. La Convention européenne des droits de l'homme	11
1.2. La Convention des droits de l'enfant	12
1.3. Autres dispositions internationales	16
a. La Déclaration universelle des droits de l'homme.....	16
b. Le Pacte international sur les droits civils et politiques	16
c. Le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels	17
d. Les Conventions de La Haye.....	17
e. Le Règlement du Conseil de l'Union européenne du 25 juin 2019, dit Bruxelles IIter.....	18
f. La Convention d'Istanbul.....	21

2. Quelles sont les normes nationales ?	22
2.1. La Constitution.....	22
2.2. La loi du 8 avril 1965.....	23
2.3. Le décret du 18 janvier 2018.....	24
2.4. L'ordonnance du 29 avril 2004.....	25
2.5. Le décret relatif aux enfants victimes de maltraitance.....	26
2.6. Le décret relatif à la prise en charge en centre communautaire...	27
2.7. Le code de déontologie.....	28
2.8. L'arrêté « frais individuels »	28

Question 2

Quelles sont les différences depuis l'adoption du décret du 18 janvier 2018 ?.....

1. Quel était le système avant ? Quelles sont les modifications ?....	29
1.1. De la prévention	32
1.2. De l'aide à la jeunesse.....	33
1.3. De la protection de la jeunesse : mineurs en danger.....	35
1.4. De la protection de la jeunesse : mineurs poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction (autrement dénommé « FQI ») commis avant l'âge de dix-huit ans.....	37
2. Quelles sont les mesures entrées en vigueur ?.....	40

Chapitre 2 Principes directeurs

A. Aide complémentaire et supplétive

Question 3

Qu'est-ce que l'aide spécialisée ?	47
---	-----------

Question 4

Peut-on solliciter l'aide financière du CPAS si un dossier est ouvert dans le cadre de l'aide à la jeunesse ?.....	49
---	-----------

1. Quels sont les principes applicables ?	49
2. Quand et comment peut-on faire appel à l'aide financière du CPAS ?	52
3. Quel est le recours possible en cas de décision négative du CPAS ?	53
4. Les Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA)	55

B. Déjudiciarisation

Question 5

Quel est le principe phare sur lequel est construit le décret ?	59
--	-----------

C. Compétence territoriale

Question 6

Comment fixer la compétence territoriale en matière d'aide à la jeunesse ?	65
---	-----------

1. Quel est le principe applicable ?	65
2. Comment ce principe est-il appliqué en cas de situation particulière ?	66
2.1. <i>Quid</i> en cas de séparation des détenteurs de l'autorité parentale ?	67
2.2. <i>Quid</i> en cas d'hébergement égalitaire alterné ?	67
2.3. <i>Quid</i> en cas d'absence de résidence en Belgique ?	67
2.4. <i>Quid</i> en cas d'hébergement de l'enfant avec sa maman incarcérée ?	68
2.5. <i>Quid</i> face à un MENA ?	68
2.6. <i>Quid</i> si les parents sont décédés ou légalement inconnus ?	69
2.7. <i>Quid</i> en cas d'impossibilité durable d'exercer l'autorité parentale ?	70
2.8. <i>Quid</i> en cas de déchéance de l'autorité parentale ?	70
2.9. <i>Quid</i> en cas d'accueil familial ?	71
3. Que se passe-t-il en cas de déménagement ?	72
3.1. Quelles sont les bases légales applicables ?	72

Table des matières

Préface	5
----------------------	---

PARTIE 1 **Présentation générale**

Chapitre 1 **Cadre légal**

Question 1

Quelles sont les normes légales en matière d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse ?	11
1. Quelles sont les normes internationales ?.....	11
1.1. La Convention européenne des droits de l'homme	11
1.2. La Convention des droits de l'enfant	12
1.3. Autres dispositions internationales	16
a. La Déclaration universelle des droits de l'homme.....	16
b. Le Pacte international sur les droits civils et politiques	16
c. Le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels	17
d. Les Conventions de La Haye.....	17
e. Le Règlement du Conseil de l'Union européenne du 25 juin 2019, dit Bruxelles IIter.....	18
f. La Convention d'Istanbul.....	21

2. Quelles sont les normes nationales ?	22
2.1. La Constitution	22
2.2. La loi du 8 avril 1965	23
2.3. Le décret du 18 janvier 2018	24
2.4. L'ordonnance du 29 avril 2004	25
2.5. Le décret relatif aux enfants victimes de maltraitance	26
2.6. Le décret relatif à la prise en charge en centre communautaire...	27
2.7. Le code de déontologie	28
2.8. L'arrêté « frais individuels »	28

Question 2

Quelles sont les différences depuis l'adoption du décret du 18 janvier 2018 ?.....

1. Quel était le système avant ? Quelles sont les modifications ?...	29
1.1. De la prévention	32
1.2. De l'aide à la jeunesse.....	33
1.3. De la protection de la jeunesse : mineurs en danger.....	35
1.4. De la protection de la jeunesse : mineurs poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction (autrement dénommé « FQI ») commis avant l'âge de dix-huit ans.....	37
2. Quelles sont les mesures entrées en vigueur ?.....	40

Chapitre 2 Principes directeurs

A. Aide complémentaire et supplétive

Question 3

Qu'est-ce que l'aide spécialisée ?	47
---	-----------

Question 4

Peut-on solliciter l'aide financière du CPAS si un dossier est ouvert dans le cadre de l'aide à la jeunesse ?.....	49
---	-----------

1. Quels sont les principes applicables ?	49
2. Quand et comment peut-on faire appel à l'aide financière du CPAS ?	52
3. Quel est le recours possible en cas de décision négative du CPAS ?	53
4. Les Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA)	55

B. Déjudiciarisation

Question 5

Quel est le principe phare sur lequel est construit le décret ?	59
--	-----------

C. Compétence territoriale

Question 6

Comment fixer la compétence territoriale en matière d'aide à la jeunesse ?	65
---	-----------

1. Quel est le principe applicable ?	65
2. Comment ce principe est-il appliqué en cas de situation particulière ?	66
2.1. <i>Quid</i> en cas de séparation des détenteurs de l'autorité parentale ?	67
2.2. <i>Quid</i> en cas d'hébergement égalitaire alterné ?	67
2.3. <i>Quid</i> en cas d'absence de résidence en Belgique ?	67
2.4. <i>Quid</i> en cas d'hébergement de l'enfant avec sa maman incarcérée ?	68
2.5. <i>Quid</i> face à un MENA ?	68
2.6. <i>Quid</i> si les parents sont décédés ou légalement inconnus ?	69
2.7. <i>Quid</i> en cas d'impossibilité durable d'exercer l'autorité parentale ?	70
2.8. <i>Quid</i> en cas de déchéance de l'autorité parentale ?	70
2.9. <i>Quid</i> en cas d'accueil familial ?	71
3. Que se passe-t-il en cas de déménagement ?	72
3.1. Quelles sont les bases légales applicables ?	72

3.2. Quels sont les principes et les modalités pratiques ?	73
a. Transfert du conseiller vers le conseiller d'une autre division ou arrondissement judiciaire francophone.....	73
b. Transfert du tribunal de la jeunesse vers le tribunal de la jeunesse d'une autre division ou arrondissement judiciaire.....	74
c. Transfert du directeur vers le directeur d'une autre division ou arrondissement judiciaire francophone.....	75
3.3. Quelles conséquences en cas de transfert de la situation ?.....	75

Chapitre 3 Acteurs

A. Les institutions

1. Les acteurs de la prévention

Question 7

Quels sont l'objet et les principes de la prévention ?.....	83
---	----

Question 8

Quelles sont les différentes instances compétentes et leur rôle ?.....	87
--	----

2. Le conseiller de l'aide à la jeunesse

Question 9

Quelles sont les missions du conseiller de l'aide à la jeunesse ?.....	91
--	----

3. Le directeur de la protection de la jeunesse

Question 10

Quelles sont les missions du directeur de la protection de la jeunesse ?.....	95
---	----

Question 11

Pourquoi n'y a-t-il pas de directeur de la protection de la jeunesse à Bruxelles ?.....	99
---	----

1. Contexte légal.....	99
2. Cadre légal actuel.....	102
3. Organisation concrète à Bruxelles.....	103

4. Le tribunal de la jeunesse – le tribunal de la famille

Question 12

Quelles sont les compétences du tribunal de la jeunesse ?.....	105
---	------------

1. Les compétences protectionnelles.....	105
1.1. En Région de Bruxelles-Capitale.....	105
1.2. En Communauté française.....	109
2. Les compétences civiles.....	110

Question 13

Quelles sont les compétences du tribunal de la famille ?	111
---	------------

Question 14

Quelles sont les compétences partagées par le juge de la jeunesse et le juge de la famille et comment se répartissent celles-ci ?.....	113
---	------------

1. Quelles sont les bases légales et les conditions d'application ?..	113
1.1. Contexte.....	113
1.2. Base légale.....	114
1.3. Conditions d'application.....	115
2. Comment et pourquoi choisir entre le tribunal de la jeunesse et le tribunal de la famille ?.....	119
2.1. Pourquoi faire le choix du juge de la jeunesse en lieu et place du tribunal de la famille ?.....	119
2.2. Quelles sont les difficultés que l'on peut rencontrer en faisant le choix du juge de la jeunesse ?.....	120
2.3. Pourquoi faire le choix du juge de la famille en lieu et place du tribunal de jeunesse ?.....	128
2.4. Quelles sont les difficultés que l'on peut rencontrer en faisant le choix du juge de la famille ?.....	129

3. Quelle est l'articulation entre le SAJ ou le SPJ et l'article 7 ?.....	132
3.1. Le SAJ et l'article 7 de la loi du 8 avril 1965.....	132
3.2. Le SPJ et l'article 7 de la loi du 8 avril 1965.....	133

5. Le procureur du Roi

Question 15

Quels sont les rôles du ministère public ?..... 141

1. Vis-à-vis du SAJ.....	141
2. Vis-à-vis du SPJ.....	143
3. Vis-à-vis du tribunal de la jeunesse.....	143
4. Vis-à-vis du tribunal de la famille.....	144

6. Les services agréés – les services non agréés

Question 16

Comment un service peut-il être agréé ? 147

1. Quelle est la procédure pour obtenir l'agrément « aide à la jeunesse » ?.....	147
1.1. Principes.....	147
1.2. Demande d'agrément	149
1.3. Retrait d'agrément.....	152
a. Procédure classique	152
b. Procédure particulière.....	154
2. Quels sont les types de services intervenant dans le secteur de l'aide à la jeunesse mais dépendant d'un autre agrément ?.....	154

Question 17

Quels sont les différents types de services auxquels les mandants peuvent avoir accès et quelles sont leurs missions ?..... 157

1. Quels sont les services agréés « aide à la jeunesse » et les types de prises en charge octroyées ?.....	157
1.1. Services non mandatés.....	157
a. Généralités	158

b.	Diagnostic social.....	158
c.	Action de prévention éducative.....	159
d.	Action de prévention sociale.....	159
1.2.	Services mandatés.....	160
a.	En matière d'accompagnement.....	160
i.	Les services d'accompagnement.....	160
ii.	Les services d'accompagnement des protutelles – « SA Protutelle ».....	163
iii.	Les services d'actions restauratrices et éducatives – « SARE ».....	163
b.	En matière d'hébergement.....	164
i.	Hébergement dans le cadre d'un accueil familial.....	164
ii.	Hébergement en service résidentiel.....	168
iii.	Projet éducatif particulier – « PEP ».....	172
2.	Quels sont les services non agréés « aide à la jeunesse » et les types de prises en charge octroyées ?.....	172
2.1.	En matière d'accompagnement.....	173
a.	Les services d'aide à l'intégration pour jeunes handicapés – « SAI » (agrément Aviq).....	173
b.	Les services d'aide précoce – « SAP » (agrément Aviq).....	174
c.	Les services d'accompagnement (agrément Phare).....	174
d.	Les services « SOS Enfants ».....	175
2.2.	En matière d'hébergement.....	175
a.	Les internats scolaires (agrément Fédération Wallonie-Bruxelles – Enseignement).....	176
b.	Les homes d'accueil permanent (agrément Fédération Wallonie-Bruxelles – Enseignement).....	176
c.	Les services résidentiels pour jeunes – « SRJ » (agrément Aviq).....	176
d.	Les centres d'hébergement pour enfants (agrément Phare).....	177
e.	Les services d'accueil spécialisés de la petite enfance – « SASPE » (agrément ONE).....	177
f.	Les services d'accompagnement en accueil de type familial (agrément Aviq ou Phare).....	178

7. Les institutions publiques de protection de la jeunesse

Question 18

Qu'est-ce qu'une IPPJ ?..... 181

Question 19

Quels sont les projets mis en place au sein des IPPJ ?.... 183

1. Généralités..... 183
2. Types de projet éducatif..... 185
 - 2.1. Unités d'évaluation et orientation (« SEVOR »)..... 185
 - 2.2. Unités d'éducation..... 186
 - 2.3. Unité Intermède..... 190
3. Observations critiques 191

B. Les particuliers

1. Les enfants – les jeunes

Question 20

Existe-t-il une différence entre « enfant » et « jeune » ?.... 199

Question 21

Quelle est la place du jeune dans les procédures d'aide et de protection de la jeunesse ?..... 201

1. Quelle est sa place avant ses 12 ans ?..... 201
2. Quelle est sa place après ses 12 ans ? 201
3. Quelle est sa place dans le cadre de la procédure liée à l'article 7 de la loi du 8 avril 1965 ?..... 203

Question 22

Quels sont les droits des enfants et des jeunes dans les procédures d'aide et de protection de la jeunesse ?.... 207

1. Dans le décret du 18 janvier 2018..... 207
2. Dans la loi du 8 avril 1965..... 209
3. Dans l'ordonnance bruxelloise du 29 avril 2004..... 210

Question 23

Quels sont les droits des enfants et des jeunes faisant l'objet d'une mesure d'hébergement hors du milieu de vie ?..... 211

1. Pour les mineurs en difficultés ou danger 211
2. Pour les mineurs poursuivis pour un fait qualifié infraction..... 212

Question 24

Quel est le rôle du délégué général aux droits de l'enfant ?..... 215

2. Les parents**Question 25**

Qu'entend-on par « parent » ?..... 219

Question 26

Quels sont les droits des parents ?..... 221

1. Les mesures d'aide aux enfants et à leur famille..... 221
2. Les mesures de protection des enfants en danger 222
3. Les mesures de protection des jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction commis avant l'âge de 18 ans..... 223

3. Les familiers**Question 27**

Qu'est-ce qu'un « familier » ?..... 225

Question 28

Qu'est-ce qu'un « accueillant familial » ?..... 227

Question 29

Quel est le statut des accueillants familiaux suite à l'adoption de la loi du 19 mars 2017 et quelles en sont les conséquences ?..... 231

1. Quel est l'état de la situation antérieure à la loi du 19 mars 2017 *vs* le nouveau statut juridique instauré par celle-ci ?..... 231

2. Quelles sont les bases légales et les conditions d'application ?..	234
3. Délégation conventionnelle : des conventions possibles, dans quel but ?.....	238
3.1. Convention relative au droit aux relations personnelles des parents	238
3.2. Convention relative à la délégation de compétences de l'autorité parentale	241
3.3 Remarques communes	244
a) Durée de validité.....	244
b) Les conventions et leur homologation dans la pratique.....	245
4. Une délégation judiciaire est-elle possible ?	245
5. Qu'en est-il de la responsabilité civile en cas de dommage causé par un jeune pour lequel toutes les compétences de l'autorité parentale ont été déléguées à un accueillant familial ?	247
6. Quels sont – <i>in fine</i> – les droits relatifs à l'exercice de l'autorité parentale revenant aux accueillants familiaux et ceux des parents légaux depuis la loi du 19 mars 2017 ?.....	248
7. Quels sont les recours possibles, dans quels cas et à quelles conditions ?	249
7.1. Convention relative au droit aux relations personnelles des parents	249
a) Désaccord entre les parents/tuteur et les accueillants familiaux	249
b) Désaccord entre l'autorité mandante et les parents/tuteur et/ou accueillants familiaux.....	250
7.2. Convention relative à la délégation de compétences de l'autorité parentale	250
a) Désaccord entre les parents/tuteur et les accueillants familiaux	250
b) Désaccord entre l'autorité mandante et les parents/tuteur et/ou accueillants familiaux.....	250
c) Désaccord/séparation entre les accueillants familiaux.....	251
d) Fin de l'accueil familial.....	251
8. Existe-t-il des passerelles vers l'adoption ?.....	252

Question 30

Quels sont les droits des familiers ?	255
--	-----

4. Les avocats**Question 31**

Comment intervient l'avocat ?	259
--	-----

1. Avocat du mineur ?.....	259
----------------------------	-----

1.1. Devant le SAJ ?.....	260
---------------------------	-----

1.2. Devant le tribunal et le SPJ ?.....	261
--	-----

2. Avocat des parents et des familiers ?.....	262
---	-----

Question 32

Quel est le rôle de l'avocat du jeune ?	263
--	-----

1. Le rôle de l'avocat du jeune devant le SAJ ?.....	263
--	-----

2. Le rôle de l'avocat du jeune devant le SPJ ?.....	265
--	-----

3. Le rôle de l'avocat du jeune devant le tribunal ?.....	267
---	-----

4. Le rôle de l'avocat du jeune devant les services de police ?.....	268
--	-----

5. Existe-t-il des différences entre les avocats des parents et des jeunes ?.....	270
---	-----

PARTIE 2
Déroulement
de la procédure

Chapitre 1**Mineurs en difficultés – Mineurs en danger****Question 33**

Qu'est-ce qu'un mineur en difficulté ?	277
---	-----

Question 34

Qu'est-ce qu'un mineur en danger ?	279
---	-----

A. La procédure classique

1. Le service de l'aide à la jeunesse

Question 35

Comment « saisir » le SAJ ?	283
1. « Saisine » ?.....	283
2. Qui peut interpeller le SAJ ?.....	283
3. Comment interpeller le SAJ ?.....	284
4. Pourquoi interpeller le SAJ ?	285

Question 36

Quel est le déroulement d'un dossier au SAJ ?	287
1. Comment la demande est-elle analysée ?.....	287
2. Comment la situation est-elle investiguée ?.....	289
2.1. Remarque préliminaire : qualification – durée.....	289
2.2. Objectifs des investigations	290
2.3. Déroulement des investigations.....	291
3. Quelles mesures d'aide peuvent être proposées par le conseiller ?.....	292
3.1. Orientation.....	292
3.2. SOS Enfants	293
3.3. Services (agrés ou non) ou accueillant familial	294
3.4. Déchéance de l'autorité parentale.....	297
4. Comment se prennent les décisions ?.....	297
4.1. Entretien de formalisation.....	297
4.2. Programme d'aide	299
4.3. Projet pour l'enfant.....	300
4.4. Mesures.....	300
5. Ces décisions peuvent-elles faire l'objet de contestations ?.....	301
6. Comment se déroule le suivi d'une situation ?.....	303

Question 37

Quels sont les motifs de clôture d'un dossier au SAJ ?	305
--	-----

2. La saisine du tribunal de la jeunesse et du SPJ

Question 38

Comment saisir le tribunal de la jeunesse ?..... 309

a) Déroulement de la procédure en Wallonie

Question 39

Comment se passe la première comparution devant le tribunal de la jeunesse ? 313

1. Les personnes convoquées 313
2. Le déroulement de l'audience 314
3. Le jugement..... 315
 - 3.1. Motivation 315
 - 3.2. Décisions 316
 - a) Pas lieu à la contrainte..... 317
 - b) Demande d'étude sociale 317
 - c) Mesures au fond..... 318
 - d) Décision sur pied de l'article 7 de la loi du 8 avril 1965..... 318
 - e) Point commun à toutes ces décisions..... 319

Question 40

Comment se déroule la mise en œuvre du jugement par le directeur de la protection de la jeunesse ?..... 321

1. Ouverture du dossier et convocations..... 321
2. Entretien de mise en œuvre 322
3. Place du délégué..... 324
4. Application de mesures 325
 - 4.1. Contenu et communication de l'acte écrit 325
 - 4.2. Décision concrète..... 326
 - a) Mesure d'accompagnement..... 326
 - b) Mesure d'hébergement..... 327
 - c) Mesure de mise en autonomie 328
 - d) Double mesure..... 328

5. Durée des mesures.....	330
6. Suivi au cours de l'année.....	330

Question 41

Comment la mesure est-elle renouvelée ?	333
--	------------

1. Rapport sollicitant le renouvellement, ou non, de la mesure.....	333
2. Citation et comparution devant le tribunal de la jeunesse.....	335
3. Mise en œuvre du nouveau jugement.....	336

b) Déroulement de la procédure à Bruxelles

Question 42

Comment se passe la première comparution devant le juge ?.....	339
---	------------

Question 43

Quel est le rôle du SPJ ?	343
--	------------

Question 44

Comment se déroule la phase de jugement ?.....	347
---	------------

3. Les mesures

Question 45

Quelles sont les mesures à disposition des services de l'aide à la jeunesse, de la protection de la jeunesse et du tribunal de la jeunesse pour les mineurs en difficultés ou danger ?	351
---	------------

1. Quelles sont les différentes mesures en matière d'aide à la jeunesse pour les mineurs en difficulté ou danger ?.....	351
1.1. À la disposition du conseiller de l'aide à la jeunesse.....	351
1.2. À la disposition du tribunal de la jeunesse	352
1.3. À la disposition du directeur de la protection de la jeunesse	354
1.4. Tableau récapitulatif des services agréés.....	355
a) Accompagnement	355
b) Hébergement	355

i. Le jeune est confié à un accueillant familial avec encadrement d'un service d'accompagnement.....	355
ii. Le jeune est confié à un service résidentiel.....	356
2. Existe-t-il une hiérarchie entre les mesures et quelle est la conséquence de celle-ci ?.....	357

Question 46

Quelle est la durée des mesures ?	359
1. Quelle est la durée des mesures ?.....	359
1.1. Devant le SAJ ?.....	359
1.2. Devant le SPJ et/ou le tribunal de la jeunesse ?.....	360
a) À Bruxelles.....	360
b) En Région wallonne.....	362
2. Quand prennent fin les mesures ?.....	363
3. Une prolongation des mesures est-elle possible au-delà de la majorité du jeune ?.....	366

Question 47

Quelles sont les conséquences du non-respect des mesures ?	369
1. Devant le SAJ ?.....	369
2. Devant le SPJ/tribunal ?.....	370

4. Les voies de recours

Question 48

Quelles sont les voies de recours et de contestation ouvertes suite à une décision du conseiller de l'aide à la jeunesse et du directeur de la protection de la jeunesse ?	373
1. Quel est le recours possible devant le tribunal de la jeunesse ?	373
1.1. Base légale.....	373
1.2. Délai d'introduction du recours.....	374
1.3. Détenteur du droit de recours.....	375
1.4. Forme du recours et procédure.....	375

2. Quel est le système de plainte ouvert auprès de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse ?.....	377
3. Quel est le système de plainte ouvert auprès du médiateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?.....	378
3.1. Contexte légal	378
3.2. Modalités de cette réclamation.....	380
4. Existe-t-il d'autres types de réclamation ?.....	380
4.1. L'interpellation adressée au délégué général aux droits de l'enfant	380
4.2. L'interpellation adressée au Palais royal	381

Question 49

Quelles sont les voies de recours contre les décisions du juge de la jeunesse ?..... 383

1. Voies de recours des parties contre une ordonnance prise par le juge de la jeunesse et délai	383
2. Voies de recours des parties contre un jugement pris par le juge de la jeunesse et délai	384
3. Voies de recours du procureur du Roi et délai.....	384
4. Forme de l'appel.....	385
5. Procédure devant la cour d'appel.....	385
6. Pourvoi en cassation.....	386
7. Récapitulatif.....	387

B. La procédure d'urgence

1. L'urgence

Question 50

Qu'entend-on par « urgence » ?..... 391

1. En Wallonie (articles 37 et 52 du décret) ?.....	391
2. À Bruxelles (article 9 de l'ordonnance) ?.....	393

Question 50bis

Comment fonctionne le système de garde des conseillers et directeurs ?..... 397

1. Quel est le cadre légal fondant la mise en place d'un système de garde ?.....	397
2. Quelles étaient les motivations poussant à la création d'un système de garde ?.....	398
3. Quelle est la place du procureur du Roi dans le système de garde des conseillers et directeurs ?.....	399
4. Comment fonctionne la garde des conseillers et directeurs ?.....	403
4.1. Période et service de garde.....	403
4.2. Zone de garde.....	404
4.3. Coordinateur de zone.....	404
4.4. Rôle du conseiller de garde.....	406
4.5. Rôle du directeur de garde.....	408
4.6. Échange d'informations pratiques entre le conseiller/directeur de garde et le ministère public.....	409
5. En pratique.....	410

2. La saisine du tribunal de la jeunesse

a) En Wallonie

Question 51

Comment « saisir » le tribunal de la jeunesse sur pied de l'article 37 du décret ?.....	415
--	------------

Question 52

Comment « saisir » le tribunal de la jeunesse sur pied de l'article 52 du décret ?.....	417
--	------------

b) À Bruxelles

Question 53

Comment « saisir » le tribunal de la jeunesse sur pied de l'article 9 de l'ordonnance ?.....	421
---	------------

c) La mesure

Question 54

Quelle est la mesure que peut prendre le tribunal de la jeunesse dans le cadre de la procédure d'urgence ?..... 425

Question 55

Quelles sont les modalités de cette mesure ?..... 427

1. En Région wallonne..... 427
2. À Bruxelles..... 429

3. Le déroulement de la procédure

a) En Wallonie

Question 56

Quelle est la procédure sur pied de l'article 37 du décret du 18 janvier 2018 ?..... 435

1. Vers qui la situation est-elle renvoyée une fois l'ordonnance rendue par le tribunal de la jeunesse ?..... 435
 - 1.1. Article 37, § 1^{er} : renvoi vers le directeur..... 435
 - 1.2. Article 37, § 2 : renvoi vers le conseiller..... 437
2. Comment le dossier est-il traité ?..... 437
 - 2.1. Lors du renvoi de la situation chez le directeur..... 437
 - 2.2. Lors du renvoi de la situation chez le conseiller..... 439
3. Comment se clôture la procédure d'urgence ?..... 440
 - 3.1. Homologation..... 440
 - 3.2. Saisine du tribunal de la jeunesse sur pied de l'article 51 du décret..... 442

Question 57

Quelle est la procédure sur pied de l'article 52 du décret du 18 janvier 2018 ?..... 443

1. Vers qui la situation est-elle renvoyée une fois l'ordonnance rendue par le tribunal de la jeunesse ?..... 443
2. Comment le dossier est-il traité ?..... 443

3. Comment se clôture la procédure d'urgence ?.....	445
3.1. Homologation.....	445
3.2. Nouvelle saisine du tribunal de la jeunesse sur pied de l'article 51 du décret.....	446

b) À Bruxelles

Question 58

Quelle est la procédure sur pied de l'article 9 de l'ordonnance ?.....	449
---	------------

1. Vers qui la situation est-elle renvoyée une fois l'ordonnance rendue par le tribunal de la jeunesse ?.....	449
2. Comment le dossier est-il traité ?.....	450
3. Comment se clôture la procédure d'urgence ?.....	451

Question 59

Quelles sont les voies de recours contre l'ordonnance du tribunal de la jeunesse ?.....	453
--	------------

Question 60

Quelles sont les voies de recours contre l'accord conclu au SAJ ?.....	455
---	------------

Question 61

Quelles sont les voies de recours contre la décision du directeur/l'accord intervenu au SPJ ?.....	457
---	------------

Chapitre 2

Mineurs délinquants

A. La saisine du tribunal de la jeunesse

Question 62

Comment le tribunal de la jeunesse est-il saisi ?.....	465
---	------------

1. Service de police : interpellation du jeune.....	465
2. Procureur du Roi : prérogatives.....	466
3. Tribunal de la jeunesse.....	470

Question 63

Existe-t-il une possibilité de « double saisine » ?..... 473

- 1. Existe-t-il une possibilité de double saisine mineur délinquant/
mineur en danger ?..... 473
- 2. Quels sont les avantages et inconvénients de cette double
saisine devant le tribunal de la jeunesse ?..... 474
- 3. Existe-t-il une possibilité de double saisine SAJ/tribunal ?..... 476

B. La phase provisoire

1. En Wallonie

Question 64

**Qu'est-ce que la phase préparatoire devant le tribunal
de la jeunesse ?**..... 479

2. À Bruxelles

Question 65

**Qu'est-ce que la phase préparatoire devant le tribunal
de la jeunesse ?**..... 485

C. La phase de jugement

1. En Wallonie

Question 66

Comment se déroule la phase de jugement ?..... 491

- 1. La citation en audience publique..... 491
- 2. Le déroulement de l'audience 492
- 3. Le prononcé du jugement..... 494
- 4. La phase d'exécution 495
- 5. La fin des mesures 497

2. À Bruxelles

Question 67

Comment se déroule la phase de jugement ?	499
1. La citation en audience publique.....	499
2. Le déroulement de l'audience	500
3. Le prononcé du jugement.....	502
4. La phase d'exécution	504
5. La fin des mesures	506

3. Points communs

Question 68

Quels sont les différents cas de figure ?	509
1. Que se passe-t-il lorsque le jeune reconnaît les faits ?.....	509
2. Que se passe-t-il lorsque le jeune conteste les faits ?.....	510
3. Le jeune peut-il faire valoir des causes de justification ?.....	511
4. Le jeune peut-il faire valoir des causes d'excuse ?.....	514
4.1. Les principes	514
4.2. Une nuance doit-elle être apportée ?.....	514

Question 69

Que se passe-t-il lorsque des parties civiles se présentent ?	519
1. Note de constitution de partie civile	519
2. Intervention éventuelle d'une assurance.....	520
3. Évaluation des dommages et intérêts	521
4. Cas particuliers.....	523
4.1. Recevabilité de la note de constitution de partie civile.....	523
4.2. Contribution à la dette.....	523
4.3. Frais et dépens	524

Question 70

Quelle est la responsabilité des parents en cas de fait commis par leur enfant ?	527
---	-----

1. Présomption de faute : conditions.....	527
2. Cette présomption peut-elle être renversée ? À quelles conditions ?	529
3. Critiques : vers une présomption objective ?.....	530
3.1. Fondement de la responsabilité	531
3.2. Technique de présomption.....	531
3.3. Notion d'« acte objectivement illicite ».....	531
3.4. Perspectives : vers une réforme du droit de la responsabilité ? ...	533

D. Les mesures

1. La différence entre la Wallonie et Bruxelles

a) En Wallonie

Question 71

Quelles sont les mesures mises à disposition du juge de la jeunesse dans la phase préparatoire ?

1. Quels sont les objectifs poursuivis par les mesures provisoires pouvant être ordonnées et les règles qui s'y appliquent ?.....	539
2. Quelles sont les mesures pouvant être prises ?.....	540
2.1. Les offres restauratrices	540
a) La médiation et la concertation restauratrice en groupe	540
b) Le projet du jeune.....	542
2.2. Les mesures maintenant le jeune dans son milieu de vie.....	543
a) La mesure de surveillance.....	543
b) Les prestations d'intérêt général.....	544
c) Les modules de formation ou de sensibilisation.....	545
d) L'accompagnement ou la guidance aux fins d'observation.....	546
e) La mission d'investigation et d'évaluation	547
2.3. Les mesures éloignant le jeune de son milieu de vie.....	548
a) Le placement chez une personne de confiance ou dans un établissement approprié.....	549
b) Le placement en IPPJ.....	549

2.4. Synthèse des mesures pouvant être prises durant la phase préparatoire	553
3. Quelle est la durée des mesures provisoires ?.....	553

Question 72

Quelles sont les mesures mises à disposition du juge de la jeunesse dans la phase de jugement ?.....

1. Quels sont les objectifs poursuivis par les mesures pouvant être décidées au fond et les règles qui s'y appliquent ?.....	555
2. Quelles sont les mesures pouvant être prises ?.....	557
2.1. Les offres restauratrices	557
a) La médiation et la concertation restauratrice en groupe	557
b) Le projet du jeune.....	559
2.2. Les mesures maintenant le jeune dans son milieu de vie.....	560
a) La mesure de réprimande	560
b) La mesure de surveillance.....	560
c) Les prestations d'intérêt général.....	562
d) L'accompagnement ou la guidance aux fins d'observation	562
2.3. Les mesures éloignant le jeune de son milieu familial.....	565
a) Le placement chez une personne de confiance ou dans un établissement approprié	566
b) Le placement en IPPJ.....	566
2.4. Synthèse des mesures pouvant être prises durant la phase de jugement.....	569
2.5. Tableau comparatif des mesures pouvant être prises durant la phase préparatoire et durant la phase de jugement.....	570
3. Quelle est la durée des mesures décidées par jugement ?.....	571
4. Existe-t-il une procédure en réhabilitation ?.....	572

b) À Bruxelles

Question 73

Quelles sont les mesures mises à disposition du juge de la jeunesse dans la phase préparatoire ?.....

1. Quels sont les objectifs poursuivis par les mesures provisoires pouvant être ordonnées et les règles qui s'y appliquent ?.....	577
---	-----

2. Quelles sont les mesures pouvant être prises ?.....	578
2.1. La médiation.....	579
2.2. Les mesures maintenant le jeune dans son milieu de vie.....	581
a) La mesure de surveillance.....	581
b) Les conditions au maintien en famille.....	581
c) Les prestations d'intérêt général.....	583
d) L'accompagnement éducatif intensif.....	583
e) Le traitement ambulatoire	584
2.3. Les mesures éloignant le jeune de son milieu de vie.....	585
a) Le placement chez une personne de confiance ou dans un établissement approprié.....	586
b) Le placement en IPPJ.....	587
2.4. Synthèse des mesures pouvant être prises durant la phase préparatoire	590
3. Quelle est la durée des mesures provisoires ?.....	590

Question 74

Quelles sont les mesures mises à disposition du juge de la jeunesse dans la phase de jugement ?.....

1. Quels sont les objectifs poursuivis par les mesures pouvant être décidées au fond et les règles qui s'y appliquent ?.....	593
2. Quelles sont les mesures pouvant être prises ?.....	595
2.1. Les offres restauratrices	595
a) La médiation et la concertation restauratrice en groupe	595
b) Le projet du jeune.....	597
2.2. Les mesures maintenant le jeune dans son milieu de vie.....	598
a) La mesure de réprimande	598
b) La mesure de surveillance.....	599
c) L'accompagnement éducatif intensif.....	599
d) Les prestations d'intérêt général.....	600
e) Le suivi d'un traitement ambulatoire	600
f) Les conditions au maintien en famille.....	601
g) Le sursis.....	603

2.3. Les mesures éloignant le jeune de son milieu de vie.....	603
a) Le placement chez une personne de confiance ou dans un établissement approprié.....	604
b) Le placement en IPPJ.....	606
2.4. Synthèse des mesures pouvant être prises durant la phase de jugement.....	608
2.5. Tableau comparatif des mesures pouvant être prises durant la phase préparatoire et durant la phase de jugement.....	609
3. Quelle est la durée des mesures décidées par jugement ?.....	609
4. Existe-t-il une procédure en réhabilitation ?.....	611

2. La hiérarchie des mesures

Question 75

Quel est le principe de la hiérarchie des mesures ?..... 615

1. Que faut-il entendre par « hiérarchie des mesures » ?..... 615
2. Quels sont les critères devant être pris en considération ?..... 616
3. Quel est l'ordre de priorité imposé au juge de la jeunesse ?..... 617

Question 76

Quelle est la conséquence d'un non-respect des mesures ? 619

E. Le dessaisissement

Question 77

Quelles sont la procédure de dessaisissement et ses conséquences ?..... 623

1. Qu'est-ce que le dessaisissement et quelle est sa nature ?..... 623
2. Quelles sont les conditions du dessaisissement ?..... 624
 - 2.1. Les conditions à Bruxelles..... 625
 - a) Première condition : avoir commis un fait qualifié infraction 625
 - b) Deuxième condition : âge du jeune..... 625
 - c) Troisième condition : avoir déjà fait l'objet d'une mesure ou avoir commis ou tenté de commettre un certain fait qualifié infraction 626

d) Quatrième condition : inadéquation des mesures	627
e) Cinquième condition : étude sociale et examen médico-psychologique	627
2.2. Les conditions en Région wallonne.....	630
a) Première et deuxième conditions : avoir commis un fait qualifié infraction et âge du jeune	630
b) Troisième condition : avoir déjà fait l'objet d'une mesure spécifique et avoir commis ou tenté de commettre un certain fait qualifié infraction.....	630
c) Quatrième condition : inadéquation des mesures	631
d) Cinquième condition : étude sociale et examen médico-psychologique	631
2.3. Tableau comparatif.....	632
3. Quel est le déroulement de la procédure ?.....	633
3.1. La phase préparatoire	633
3.2. La phase de jugement.....	634
3.3. La décision.....	636
3.4. Les suites données à la décision.....	637
3.5. Les recours.....	639
4. Quels sont les points d'attention à avoir en tête ?.....	640
4.1. Quant à la phase préparatoire.....	641
a) Qui sollicite les mesures d'investigations ?.....	641
i. Principes.....	641
ii. Mesures d'investigations à l'initiative du juge de la jeunesse : difficultés au regard de l'exigence d'impartialité ?	642
b) Quel est l'objectif des mesures d'investigations ?.....	645
c) Est-il possible de faire appel de l'ordonnance décidant de ces mesures d'investigations ?.....	645
d) <i>Quid</i> en cas d'absence de mesures d'investigations ?.....	645
4.2. Quant à la phase de jugement.....	646
a) Quant à la représentation	646
b) Quant aux arguments de procédure pouvant être avancés.....	647
c) Quant aux arguments de fond.....	654
i. Un mécanisme décrié.....	654
ii. Inadéquation des mesures, mais quelles mesures ?.....	655

iii. Inadéquation <i>vs</i> inopérance des mesures ?.....	656
iv. Un profil type pour le jeune dessaisi ?.....	657
v. L'approche des 20 ans, un non argument.....	658
vi. Le dessaisissement, une plus-value pour qui ?.....	659
5. Quel est le projet mis en place pour les jeunes dessaisis ?.....	661
5.1. Principes.....	661
5.2. Exceptions.....	663
6. Quelles sont les conséquences d'un dessaisissement en cas de nouveaux faits ultérieurs ?.....	665

F. Les voies de recours

Question 78

Quelles sont les voies de recours ?.....	669
1. Voies de recours des parties contre une ordonnance prise par le juge de la jeunesse et délai.....	669
2. Voies de recours des parties contre un jugement pris par le juge de la jeunesse et délai.....	670
3. Voies de recours du procureur du Roi et délai.....	671
4. Forme de l'appel.....	672
5. Procédure devant la cour d'appel.....	672
6. Pourvoi en cassation.....	674

PARTIE III

Procédures particulières

Chapitre 1

Les difficultés relatives à l'exercice de l'autorité parentale

Question 79

Quels sont les principes applicables en matière d'autorité parentale ?.....	679
--	------------

1. Comment est né le concept d'« autorité parentale » ?.....	679
2. Que prévoit le Code civil ?	680
2.1. Qu'est-ce que l'autorité parentale ?.....	680
2.2. Comment est exercée l'autorité parentale à l'égard de l'enfant ?..	680
3. Que recouvre le concept d'autorité parentale ?.....	682
3.1. Quels sont les droits et devoirs à l'égard de la personne de l'enfant ?	683
3.2. Quels sont les droits et devoirs à l'égard des biens de l'enfant ?	684
4. Qui exerce l'autorité parentale ?.....	686
4.1. Le(s) parent(s).....	686
4.2. Le(s) accueillant(s) familial(-aux)	687
4.3. Le (subrogé-) tuteur.....	688
4.4. Le tuteur officieux.....	690
4.5. Le protuteur.....	690
4.6. Le tuteur MENA.....	691
5. Quelle est l'incidence du placement de l'enfant sur l'exercice de l'autorité parentale à son égard ?.....	692
5.1. « Placement » volontaire	693
5.2. Placement contraint	693

Question 80

Qu'est-ce que l'impossibilité durable d'exercer l'autorité parentale ?.....

1. Base légale	697
2. Procédure.....	697

Question 81

Qu'est-ce que la déchéance de l'autorité parentale ?.....

1. Quelle est la base légale ?.....	699
2. Qu'est-ce que la déchéance de l'autorité parentale (DAP) ?.....	699
3. Qui peut être déchu ?.....	701
4. Quelle est la différence entre la déchéance totale et partielle ?.	704
5. Quels sont les effets de la déchéance ?	704

5.1. Déchéance partielle	704
5.2. Déchéance totale	705
6. Quelle est la procédure en déchéance de l'autorité parentale ? ..	707
7. Quel est le rôle possible du conseiller de l'aide à la jeunesse ? ..	711
7.1. Le tribunal confie le jeune au conseiller de l'aide à la jeunesse ..	712
7.2. Le tribunal désigne directement le protuteur	715
8. Qui peut être protuteur ?	715
9. Quel est le rôle du protuteur ? Est-il différent de celui du tuteur « civil » ou du tuteur <i>ad hoc</i> ?	716
10. Quel peut être le rôle du service d'accompagnement des protutelles ?	717
10.1. Mandat de recherche de protuteur	718
10.2. Mandat d'accompagnement du protuteur	718
11. Quel est le rôle du tribunal de la jeunesse à l'égard du protuteur ?	719
12. Le SAJ et le tribunal peuvent-ils co-intervenir au bénéfice d'un jeune dont le ou les parents ont été déchus ?	720
13. Quand la protutelle prend-elle fin ?	721
14. Un parent déchus peut-il être restauré dans ses droits ?	721
15. Considérations critiques	723

Question 82

Comment une décision médicale peut-elle être prise pour un enfant ou un jeune hébergé en dehors de son milieu de vie ? 725

- | | |
|---|-----|
| 1. Les principes applicables | 725 |
| 2. Rôle des différents intervenants | 727 |
| 3. Qu'en est-il en cas de déchéance de l'autorité parentale ? | 730 |

Chapitre 2 Les MENAS

Question 83

Qu'est-ce qu'un MENA ? 733

Question 84

Pourquoi un tuteur « MENA » et un service des tutelles ? 737

1. Quand et comment est désigné un tuteur pour un jeune MENA ? 737
2. Qui peut être tuteur « MENA » ? 740
3. Quelles sont les missions du tuteur ? 742
4. Quand est-il mis fin à la tutelle ? 743
5. Quelles sont les missions du service des tutelles ? 744

Question 85

Quel est le parcours d'un mineur étranger non accompagné sur le sol belge ?

Quels sont les services dits « de première ligne » ? 747

1. Phase 1 : l'observation et l'orientation – Fedasil et COO 747
2. Phase 2 : stabilisation ou transition 749
3. Phase 3 : solution durable vers une autonomie accompagnée.... 750
4. Parcours d'accompagnement spécifiques 751

Question 86

Quelles sont les différentes possibilités de séjour pour les MENA ? 753

1. Introduction 753
2. Asile et protection subsidiaire (protection internationale) 754
3. La loi du 12 septembre 2011, dite de « procédure MENA » 755
4. Autorisation de séjour pour raisons humanitaires – article 9bis de la loi du 15 décembre 1980 758
5. Autorisation de séjour pour motifs médicaux – article 9ter de la loi du 15 décembre 1980 758
6. Victime de traite des êtres humains 759

Question 87

Qu'est-ce que « le Plan MENA » ? 761

1. Un volet résidentiel 761

2. Un volet non résidentiel..... 762
3. Des actions de sensibilisation des acteurs de terrain..... 762

Question 88

Quel est le rôle du SAJ/SPJ ?..... 765

1. Le MENA, un mineur avant tout..... 765
2. Quelles sont les mesures possibles ?..... 765
3. Quelle est la procédure ?..... 767

Question 89

Qu'est-ce que la traite ou le trafic des êtres humains ?... 769

1. Que recouvrent les concepts de traite et trafic des êtres humains ?..... 769
- 1.1. Traite des êtres humains..... 769
- 1.2. Trafic d'êtres humains..... 770
2. Qu'en est-il des MENA victimes de traite ou trafic des êtres humains ?..... 771
- 2.1. Vers une meilleure protection des victimes de la traite des êtres humains..... 771
- 2.2. À quelles conditions ?..... 772
- 2.3. Selon quelle procédure ?..... 773
- a) Détection, identification et information..... 774
- b) Délivrance d'une attestation d'immatriculation, valable 3 mois 774
- c) Certificat au registre des étrangers (Carte A), valable 6 mois. 775
- d) Autorisation de séjour à durée illimitée..... 776

Chapitre 3

La mise en observation

Question 90

Quelle est la procédure de mise en observation pour les mineurs ?..... 779

1. Qu'est-ce qu'une mise en observation ?..... 779

1.1. Quelle est la base légale ?.....	779
1.2. Quelles sont les conditions d'une mise en observation ?.....	780
2. Quelles sont les procédures existantes ?.....	781
2.1. Comment se déroule la procédure ordinaire ?.....	781
2.2. Comment se déroule la procédure urgente ?.....	783
2.3. Quelle est la durée de la mise en observation ?.....	785
2.4. Quelles sont les voies de recours ?.....	786
3. Quelles sont les conséquences d'une mise en observation sur un dossier protectionnel ?	787

Chapitre 4 Les sanctions administratives

Question 91

Quelle est la procédure en cas de sanction administrative communale ?

1. Quelle est la base légale ?.....	791
2. Quelle est la procédure ?.....	793
2.1. Constatation de l'infraction.....	793
a) Fait constituant uniquement une infraction aux règlements communaux.....	794
b) Fait constituant une infraction aux règlements communaux et au Code pénal.....	795
2.2. Procédure d'implication parentale	798
2.3. Lancement de la procédure administrative.....	799
2.4. Procédure de médiation locale.....	800
a) Le médiateur.....	800
b) Le contenu de la médiation.....	800
c) La fin de la médiation	802
2.5. Prestation citoyenne	803
2.6. Notification de la décision.....	804
2.7. Voies de recours.....	805
3. Comment cette procédure est-elle appliquée ?	806